

Note explicative

Cette note explicative inclut la définition des indicateurs présentés dans la page 2 de chacune des fiches-pays de la brochure « Contexte et dispositifs de lutte contre la précarité énergétique en Europe ». Les deux premiers groupes d'indicateurs sont des indicateurs d'Eurostat. Le troisième groupe inclut les indicateurs définis au niveau national.

Table des matières :

Indicateurs : utilisation et points de vigilance.....	2
Glossaire : indicateurs de suivi de la précarité énergétique	2
1) Indicateurs socio-économiques : sources, code Eurostat et définitions.....	2
Population	3
Revenu médian équivalent (€ courants).....	3
Nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté	3
Dépense annuelle moyenne en « électricité, gaz et autres combustibles » par habitant, pour le logement (€ courants)	3
Climat.....	4
2) Indicateurs européens liés à la précarité énergétique : sources, codes Eurostat, et définition..	4
Part de la population avec restrictions - inconfort thermique	4
Part des dépenses contraintes liées au logement.....	5
Part de la population vivant dans un logement insalubre.....	5
Part de la population ayant des arriérés de factures courantes.....	5
Part de la population à faibles revenus et avec dépenses élevées de logement.....	5
Taux de risque de pauvreté.....	6
3) Indicateurs nationaux.....	6
Allemagne	6
Belgique	7
Bulgarie.....	7
Espagne.....	7
France.....	8
Grèce	8
Italie	9
Pologne	9
Roumanie.....	10
Royaume-Uni	10

Indicateurs : utilisation et points de vigilance

L'ensemble des indicateurs Eurostat/ EU-SILC utilisés a été téléchargé au 27/11/2020. Les données étant mises à jour régulièrement, il est donc à noter que celles-ci ont pu évoluer depuis. En particulier on notera qu'une partie des données 2019 publiées au moment du téléchargement reposent sur des estimations.

Dans le cas du Royaume-Uni, les données les plus récentes disponibles sont celles pour l'année 2018.

Pour plus d'informations sur la méthodologie utilisée par Eurostat et EU-SILC, voir :

<https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/energy/methodology>

https://www.dst.dk/Site/Dst/SingleFiles/GetArchiveFile.aspx?fi=arbejde-loen-og-indkomst&fo=eu_guide_2020--pdf&ext={2}

Les données harmonisées publiées par Eurostat/ EU-SILC permettent une comparaison inter-pays, et ce sur la base de chiffres aussi récents que possible. Néanmoins dans le cadre des analyses fournies dans les fiches-pays, il convient de noter certains points de vigilance :

- Les indicateurs utilisés sont basés sur des **valeurs moyennes** qui permettent une vision d'ensemble, mais occultent la distribution des valeurs et donc une analyse plus fine du phénomène de précarité énergétique, par exemple du fait de variations en fonction de facteurs géographiques (par ex., rural / urbain), des catégories sociales ou de revenus, du type d'habitat (par ex. maison / appartement), etc.
- Les indicateurs fournissent un point de départ précieux pour la réflexion, mais il se révèle nécessaire de **croiser les indicateurs entre eux et avec d'autres données plus spécifiques** (par ex. consommation spécifique des logements en kWh/m².an, prix des énergies, contexte politique et économique) pour comprendre en détail les causes de la précarité énergétique.
- Il demeure **difficile de relier l'évolution d'un indicateur à des politiques ou mesures en place**, notamment du fait que la précarité énergétique est un phénomène aux causes multiples, et que les données sur les résultats et effets des politiques sont rarement disponibles (cf. manque fréquent de suivi et évaluation des politiques ou mesures).

Glossaire : indicateurs de suivi de la précarité énergétique

1) Indicateurs socio-économiques : sources, code Eurostat et définitions

Ce groupe d'indicateurs correspond aux indicateurs inclus en haut de la page 2 des fiches-pays, fournissant des éléments de contexte.

Population

L'indicateur de population fourni est basé sur les données Eurostat, et comptabilise le nombre d'habitants du pays au 1^{er} janvier pour une année donnée. Il est exprimé en millions d'habitants.

Source : Eurostat

Code Eurostat : DEMO_PJAN

Revenu médian équivalent (€ courants)

Cet indicateur correspond au revenu médian disponible pour un ménage après transferts sociaux (incluant les revenus d'activité, revenus privés des investissements et du patrimoine et transferts sociaux reçus) après impôt et autres déductions (des transferts vers d'autres ménages), divisé par le nombre de personnes vivant dans le ménage, avec un système de pondération attribuant un coefficient à chacun des membres du ménage.

L'échelle d'équivalence Eurostat est calculée en utilisant l'échelle d'équivalence modifiée de l'OCDE, elle attribue un poids à tous les membres du ménage :

- 1,0 au premier adulte ;
- 0,5 pour chacune des autres personnes âgées de 14 ans et plus ;
- 0,3 pour chaque enfant de moins de 14 ans.

La médiane des revenus ainsi calculée donne un montant de revenu tel que la moitié de la population du pays considéré a un revenu inférieur à ce montant, et l'autre moitié, un revenu supérieur.

Source: Eurostat

Code Eurostat : *ilc_di04*

Nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté

Cet indicateur correspond au nombre de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en-dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux). Il est exprimé en millions d'habitants.

Source : Eurostat/ EU-SILC

Code Eurostat/ EU-SILC : basé sur les indicateurs Eurostat/ EU-SILC : DEMO_PJAN et *ilc_li02*

Dépense annuelle moyenne en « électricité, gaz et autres combustibles » par habitant, pour le logement (€ courants)

Cet indicateur correspond au montant des dépenses de consommation des ménages pour la fonction « électricité, gaz et autres combustibles » dans le logement. Il est ici représenté en euros (prix courants) par personne.

Code Eurostat : *nama_10_co3_p3*, code COICOP 045

Climat

Cet indicateur a été créé pour les besoins de la brochure. Il est basé sur les éléments de « zones climatiques » telles que définies et mentionnées dans les Stratégies de Rénovation Long-Terme (SRLT) des Etats-membres, à savoir :

- Indication du type de climat dominant dans le pays, ou
- Nombre de types de climat différents quand il n'y a pas un seul type de climat dominant.

Source : SRLT les plus récentes des Etats-membres (2020)

https://ec.europa.eu/energy/topics/energy-efficiency/energy-efficient-buildings/long-term-renovation-strategies_en#national-long-term-renovation-strategies-2020

2) Indicateurs européens liés à la précarité énergétique : sources, codes Eurostat, et définition

Ce groupe d'indicateurs correspond à ceux utilisés pour les graphiques de comparaison avec la moyenne européenne et de tendances sur 2010-2019.

Indicateurs européens	Source	Code
Nom court (dans les fiches) : Part de la population avec restrictions - inconfort thermique <i>Nom complet Eurostat : Taux de la population dans l'incapacité de maintenir une température adéquate dans le logement</i>	EU-SILC	ilc_mdcs01
Nom court (fiches) : Part des dépenses contraintes liées au logement <i>Nom complet Eurostat : Part du coût du logement dans le revenu disponible du ménage</i>	EU-SILC	ilc_mdcd01
Nom (fiches et Eurostat) : Part de la population vivant dans un logement insalubre	EU-SILC	ilc_mdho01
Nom (fiches et Eurostat) : Part de la population ayant des arriérés de factures courantes	EU-SILC	ilc_mdcs07
Nom court (fiches) : Part de la population à faibles revenus et avec dépenses élevées de logement <i>Nom complet Eurostat : Part de la population à faible revenus dont les coûts du logement représentent plus de 40 % du revenu total disponible</i>	EU-SILC, Quintiles 1 et 2	ilc_lvho07b

Part de la population avec restrictions - inconfort thermique

Indicateur correspondant au « taux de la population dans l'incapacité de maintenir une température adéquate dans le logement » d'Eurostat/ EU-SILC. Il mesure, via l'enquête EU-SILC, le pourcentage de la population dans l'incapacité de payer pour chauffer convenablement son domicile.

Source : Eurostat/ EU-SILC

Code Eurostat : *ilc_mdcs01*

Part des dépenses contraintes liées au logement

Indicateur correspondant à la « Part du coût du logement dans le revenu disponible du ménage » d'Eurostat/ EU-SILC. Il correspond à la part des coûts de logement totaux (déduction faite des allocations de logement) dans le revenu total disponible des ménages (déduction faite des allocations de logement).

Les coûts de logement totaux incluent les coûts mensuels liés à l'occupation du logement (loyer ou paiement d'intérêts d'emprunts, assurance logement, charges liées au ramassage des ordures, etc.) ainsi que le coût lié aux charges (utilités) : eau, électricité, gaz et chauffage.

Source : Eurostat/ EU-SILC
Code Eurostat : *ilc_mdcd01*

Part de la population vivant dans un logement insalubre

Cet indicateur correspond à la part de la population totale vivant dans un logement ayant soit des fuites dans la toiture, soit des murs, sols ou fondations humides, soit de la pourriture dans l'encadrement des fenêtres ou au sol.

Source : Eurostat/ EU-SILC
Code Eurostat : *ilc_mdho01*

Part de la population ayant des arriérés de factures courantes

Cet indicateur correspond à la part de la population qui a connu un ou des impayés au cours des 12 derniers mois portant sur des factures liées aux charges (utilités), à savoir le chauffage, l'électricité, le gaz, ainsi que l'eau, les égouts et la collecte des déchets.

Source : Eurostat/ EU-SILC
Code Eurostat : *ilc_mdcs07*

Part de la population à faibles revenus et avec dépenses élevées de logement

Indicateur basé sur la « Part de la population à faible revenus dont les coûts du logement représentent plus de 40 % du revenu total disponible » d'Eurostat/ EU-SILC.

Cet indicateur correspond au pourcentage de la population à faibles revenus vivant dans un ménage où les coûts de logement totaux (déduction faite des allocations de logement) représentent plus de 40 % du revenu total disponible des ménages (déduction faite des allocations de logement).

Est considérée ici comme population à faible revenus les ménages des deux premiers quintiles de revenus tels que calculés par Eurostat (c'est-à-dire les 40% des ménages ayant les revenus les plus faibles dans la population totale).

Source : Eurostat/ EU-SILC
Code Eurostat : *ilc_lvho07b*

Taux de risque de pauvreté

Le taux de risque de pauvreté est défini comme la part des personnes ayant un revenu disponible équivalent (après transferts sociaux) inférieur au seuil de risque de pauvreté, fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national après transferts sociaux.

Il ne s'agit pas d'un indicateur de richesse ou de pauvreté, il se contente d'offrir un point de comparaison des bas revenus par rapport aux revenus des autres habitants d'un pays donné (seuil relatif, lié à la distribution des revenus dans le pays). Un tel revenu n'implique toutefois pas forcément un niveau de vie moindre.

Source : Eurostat/ EU-SILC

Code Eurostat : *ilc_li02*

3) Indicateurs nationaux

Ce groupe d'indicateurs correspond à ceux utilisés dans le bas de la page 2 des fiches-pays, apportant un éclairage complémentaire aux données Eurostat. Les indicateurs correspondent soit à des indicateurs officiels de suivi de la précarité énergétique définis nationalement (cas de 6 pays : Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Royaume-Uni), soit à des indicateurs faisant ressortir un point de contexte identifié comme important pour le pays (cas des 4 autres pays : Allemagne, Bulgarie, Pologne et Roumanie).

Allemagne

Les indicateurs cités se réfèrent aux nombres des **déconnexions pour l'électricité et pour le gaz** tels que rapportés par l'Agence fédérale des Réseaux dans son rapport de Monitoring Annuel ([Rapport de Monitoring](#)).

Les conditions pour une interruption d'approvisionnement d'un foyer en électricité ou gaz sont les suivantes (service de base) :

- la facture / mensualité n'a pas été réglée malgré un rappel
- l'arriéré est supérieur à 100 euros (électricité ; pas de montant seuil de blocage pour le gaz)
- le client a été informé à l'avance de la suspension imminente
- il s'écoule un délai d'au moins 4 semaines entre la première menace écrite de suspension et l'interruption effective
- les conséquences de l'interruption ne sont pas disproportionnées par rapport au retard de paiement (une déconnexion pour les ménages avec jeunes enfants, femmes enceintes et personnes ayant des problèmes de santé pourra être considérée comme disproportionnée)
- Le ménage a été à nouveau informé par le fournisseur d'énergie de l'interruption en cours 3 jours avant le blocage définitif

Source :

<https://www.bundesnetzagentur.de/DE/Sachgebiete/ElektrizitaetundGas/Verbraucher/PreiseRechnTarife/start.html>

Belgique

Le baromètre de la précarité énergétique et hydrique de la Fondation du Roi Baudouin analyse la précarité énergétique selon trois indicateurs principaux :

-Précarité énergétique mesurée (Pem) : ménages avec facture énergétique trop élevée par rapport à leurs revenus. Tout ménage dont la facture énergétique dépasse 11,09 % (seuil utilisé comme référence de « normalité » fluctuant selon les années) de ses revenus disponibles déduction faite du coût du logement et qui appartient aux cinq premiers déciles de revenu équivalent est considéré en situation de précarité énergétique mesurée.

ET/OU

-Précarité énergétique cachée (Pec) : ménages avec des dépenses énergétiques particulièrement faibles. Les dépenses énergétiques de chaque ménage sont comparées à la médiane des dépenses énergétiques des ménages de la même composition (nombre de personnes) d'une part, et à la médiane des dépenses énergétiques des ménages occupant un logement de taille similaire (nombre de pièces du logement) d'autre part. Si le ménage dépense moins que la moitié des dépenses énergétiques moyennes des ménages de référence, et s'il appartient aux cinq premiers déciles de revenus disponibles équivalents, il sera considéré en précarité énergétique cachée.

ET/OU

-Précarité énergétique ressentie (Per) : ménages dans l'incapacité de chauffer correctement leur logement.

Source : <https://www.kbs-frb.be/fr/Activities/Publications/2021/20210323NT>

Bulgarie

La Bulgarie n'a pas défini d'indicateur officiel pour suivre la précarité énergétique.

Dans la fiche-pays, l'indicateur national sélectionné pour apporter un éclairage complémentaire aux données Eurostat est la distribution des classe énergétiques dans les logements non rénovés. Les classes énergétiques sont définies par gamme de consommation d'énergie primaire conventionnelle (en kWh/m².an).

Source : Stratégie Long-Terme de Rénovation (SLTR) de la Bulgarie

https://ec.europa.eu/energy/topics/energy-efficiency/energy-efficient-buildings/long-term-renovation-strategies_en

Espagne

Le MITERD analyse le phénomène de précarité énergétique sous l'angle de quatre indicateurs principaux repris de l'Observatoire européen de la précarité énergétique (EPOV) :

-Dépenses disproportionnées : part des ménages dont le ratio dépenses en énergie/ revenus est plus de deux fois supérieur à la moyenne nationale (indicateur 2M de l'EPOV) ;

-Précarité énergétique cachée : part des ménages dont les dépenses absolues en énergie sont inférieures à la moitié de la moyenne nationale (indicateur M/2 de l'EPOV) ;

-Part des ménages incapables de chauffer convenablement leur logement ;

-Part des ménages avec des arriérés de facture de charges.

Ces indicateurs sont suivis et analysés dans un rapport annuel, selon plusieurs variables : zone climatique, nombre de personnes dans le foyer, classe sociale/revenus, etc.

Source : https://www.miteco.gob.es/es/ministerio/planes-estrategias/estrategia-pobreza-energetica/20201106_actualizaciondeindicadores2020_final_tcm30-516466.pdf

France

Indicateurs de l'ONPE (à partir des données de l'Enquête Nationale Logement, cf. CSTB, ADEME (2016) [La précarité énergétique à la lumière de l'Enquête Nationale Logement 2013](#)) :

- **Taux d'Effort Énergétique** réduit aux trois premiers déciles de revenu par unité de consommation* (**TEE_3D**) : un ménage est en situation de précarité énergétique si, en premier lieu, il consacre plus de 10% de ses revenus à ses dépenses d'énergie et si, en second lieu, son revenu par unité de consommation (UC) est inférieur au troisième décile (16 309 €).

* *unité de consommation (UC) : système de pondération qui permet de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou composition différentes : un adulte compte pour 1, un autre adulte ou un enfant de plus de 14 ans pour 0,5, et 0,3 pour un enfant âgé de moins de 14 ans.*

- **Bas Revenus Dépenses Élevées** par unité de consommation (**BRDE_UC**) : un ménage est en situation de précarité énergétique si ses dépenses d'énergie sont supérieures à la médiane (par unité de consommation) et si son revenu par unité de consommation, une fois déduites ses dépenses de logement (hors dépenses d'énergie), est inférieur à 60% de la médiane.
- La **sensation de froid** liée à la précarité énergétique réduite aux trois premiers déciles de revenu par UC (**FROID**) : un ménage est en situation de précarité énergétique si, en premier lieu, il déclare une sensation de froid liée à une installation insuffisante ou en panne, à une raison financière, à une coupure du fournisseur d'énergie suite à des impayés de factures, et/ou à une mauvaise isolation du logement et si, en second lieu, son revenu par unité de consommation est inférieur au troisième décile (16 309 €).

Ces indicateurs sont établis en priorité à partir des données de l'[Enquête Nationale Logement](#) (ENL), réalisée tous les 4 à 6 ans par l'INSEE auprès d'un échantillon de 27 000 ménages en 2013. Ce qui permet de disposer d'une représentativité statistique pour des sous-échantillons (par ex., par décile de revenus).

L'**évolution** de ces indicateurs peut être **estimée annuellement** grâce à d'autres sources à la représentativité ou fiabilité plus faible, mais permettant d'actualiser les données entre deux ENL :

- L'indicateur **TEE_3D** est estimé par le **CGDD** (Commissariat Général au Développement Durable) à l'aide du **modèle** de micro-simulation **Prometheus**.
- L'indicateur **FROID** est estimé à partir du **baromètre Énergie Info** réalisé par le **médiateur de l'énergie** auprès d'un échantillon de 2 000 personnes.

Grèce

Les indicateurs mentionnés sont les **deux indicateurs principaux évalués par l'observatoire grec de la Précarité Énergétique** :

- **Part des ménages avec un ratio de consommation énergétique réelle/théorique inférieur à 80%** (théorique = niveau pour répondre au confort standard).
- **Part des ménages ayant des dépenses énergétiques supérieures à 10 % de leurs revenus**

Ces indicateurs ont été évalués pour chacune des 13 régions grecques, en examinant les différences selon la classe de revenus, l'année de construction du bâtiment, etc. Il a été proposé que le Plan d'action national sur la précarité énergétique considère un ménage comme précaire énergétiquement lorsqu'il remplit les critères ci-dessous :

- 1) premier indicateur de l'observatoire (Réal / Théorique inférieur à 80%) vrai,
ET
- 2) revenu total du ménage inférieur à 80% du revenu médian en Grèce.

Source : http://www.cres.gr/energy_poverty/energy_poverty_main.do?jsp=Energy_Poverty_home

Italie

L'Observatoire italien de la précarité énergétique (OIPE) suit le phénomène de la précarité énergétique sur la base d'un indicateur principal, qui prend en compte les deux axes suivants comme conditions de précarité énergétique :

- **Dépenses énergétiques élevées** : dépenses énergétiques équivalentes supérieures à deux fois la dépense moyenne italienne ET dépenses totales, nettes des dépenses énergétiques, inférieures au seuil de pauvreté relative ;

OU

- **Critère de privation** : dépenses totales équivalentes du ménage inférieures à la médiane ET dépenses de chauffage nulles

Source : http://oipeosservatorio.it/wp-content/uploads/2020/12/rapporto2020_v2.pdf

Pologne

La Pologne n'a pas défini d'indicateur officiel pour suivre la précarité énergétique. Toutefois, une étude de 2019 a utilisé les données détaillées de l'enquête SILC pour analyser des indicateurs de précarité énergétique similaires à ceux définis par l'Observatoire européen de la précarité énergétique en fonction de divers paramètres (catégories socio-professionnelles, type de logement, zones rurales/urbaines) pour fournir une image détaillée de la précarité énergétique en Pologne.

Pour la fiche-pays, nous avons repris les graphiques concernant la part de ménages dans l'incapacité de se chauffer pour illustrer les variations mises en lumière par cette étude.

Source : Sokołowski, J., Lewandowski, P., Kielczewska, A., & Bouzarovski, S. (2019). [Measuring energy poverty in Poland with the multidimensional energy poverty index](#). IBS Working Paper 07/2019, Instytut Badan Strukturalnych, Juillet 2019.

Roumanie

La Roumanie n'a pas défini d'indicateur officiel pour suivre la précarité énergétique.

Il a été choisi pour la fiche-pays de faire référence à une étude qui a analysé la situation de la précarité énergétique en Roumanie.

L'indicateur sélectionné pour illustrer les résultats de cette étude croise la **part de ménages pauvres d'un comté et le nombre de bénéficiaires des aides au chauffage**. Il permet de montrer l'inégalité des ménages dans l'accès effectif aux aides mises en place pour lutter contre la précarité énergétique.

Source : CSD (2017). [Energy poverty and the vulnerable consumer in Romania and Europe](#). Synthèse du Centre d'Etude de la Démocratie.

Royaume-Uni

Chaque nation du Royaume-Uni a défini son ou ses propres indicateurs pour suivre la précarité énergétique.

Angleterre :

- **LILEE (Bas Revenus, Basse Efficacité Énergétique)** : un ménage est considéré en précarité énergétique s'il dispose d'un revenu résiduel inférieur au seuil de pauvreté (après prise en compte des coûts de logement et d'énergie) ET vit dans un logement de classe énergétique inférieure à C.
- **écart de précarité énergétique** : indicateur qui estime pour un ménage en situation de précarité énergétique (selon l'indicateur LILEE) la réduction de facture de chauffage qui serait nécessaire pour que ce ménage ne soit plus considéré comme étant en précarité énergétique.

Ecosse :

Un ménage est considéré en précarité énergétique si :

- pour maintenir un niveau de chauffage satisfaisant, le total des coûts de chauffage nécessaires au logement représente plus de 10 % du revenu net ajusté du ménage (après déduction des coûts de logement); ET
- après déduction des coûts de chauffage, des prestations reçues pour un besoin de soins ou un handicap et des frais de garde d'enfants, le revenu net ajusté restant du ménage est insuffisant pour maintenir un niveau de vie acceptable. Le revenu net ajusté restant doit être au moins égal à 90 % du revenu minimum standard (MIS) du Royaume-Uni pour être considéré comme un niveau de vie acceptable, avec un montant supplémentaire pour les ménages vivant dans des zones rurales éloignées, des petites villes éloignées et des îles.

Pays de Galles et Irlande du Nord :

Un ménage est considéré en précarité énergétique si ses dépenses de chauffages sont supérieures à 10% de ses revenus disponibles.

Source : Rapports annuels publiés par le ministère en charge de l'énergie (BEIS) pour l'Angleterre (incluant les autres nations en annexe), <https://www.gov.uk/government/collections/fuel-poverty-statistics>